

MEILLERIE

ET LA PRÉVÔTÉ

DU GRAND-SAINT-BERNARD

Meillerie est actuellement un village de peu d'importance situé entre Saint-Gingolph et Thonon, sur un coteau qui s'élève en pente raide du lac jusqu'au plateau de Thollon. Les maisons sont construites au bord de la route dans un espace resserré entre le lac et la montagne. Un chemin rapide monte jusqu'à l'église qui domine le village. Accotés à l'église, l'ancien prieuré, qui sert de cure, et des vestiges importants d'un château fort. Le lieu était relativement bien choisi pour une place forte, l'accès à Meillerie étant rendu difficile, du côté de Saint-Gingolph, par le passage du Maupas, et du côté d'Evian, par un ravin ; des deux autres côtés, le lac et la montagne complétaient le système de défense. Ce prieuré et sa seigneurie ont subsisté longtemps dans la mouvance de la prévôté du Grand-Saint-Bernard *.

* Je me fais un devoir de remercier ici les chanoines de Saint-Maurice, MM. Dupont Lachenal et Theurillat, qui m'ont aidé dans cette étude par leurs suggestions et par leur empressement à mettre à ma disposition leur documentation, en particulier les *Cœuvres historiques* du chanoine Gonthier, qui contiennent tant de pages vivantes sur le Bois de Bret, et la collection des Mémoires publiés par l'Académie chablaisienne, dont le volume XXXVI présente l'*Histoire d'Evian* par Perroux. M. Theurillat a bien voulu encore se rendre à deux reprises à Meillerie pour prendre des photographies destinées à illustrer notre travail. Je remercie aussi M. le chanoine Ch. Dechavassine, directeur au Grand Séminaire d'Annecy, qui a eu l'amabilité de répondre si promptement à ma demande de renseignements et qui m'en a donné de précieux sur la paroisse de Meillerie aux XVIII^e et XIX^e siècles. Merci aussi à Mlle Dr A. Lange, qui s'est livrée à de laborieuses recherches dans les Archives de Turin pour contribuer à ce travail. Je tiens à remercier également M. Ulysse Casanova, trésorier de la Société d'Histoire du Valais Romand, qui a bien voulu contribuer à l'illustration de cette étude en mettant à ma disposition deux estampes anciennes de sa collection.

I

Le Prieuré Sainte-Marie de Meillerie

Origines

Meillerie a été desservi depuis fort longtemps par un prieuré de chanoines réguliers, prieuré qui se révèle un foyer de vie canoniale. Un de ses chanoines, nommé *Girolld*, avec Aimar, chanoine d'Abondance, prend part à l'introduction de la vie canoniale dans le chapitre de Saint-Ours d'Aoste, en 1133, sous le patronage d'Herbert, évêque du lieu (1126-1139). A cette occasion, ces deux chanoines ont séjourné à Aoste, ils ont donné l'habit religieux à plusieurs personnes et ont initié les chanoines de Saint-Ours à la vie canoniale. Vers 1151, on les retrouve au chapitre d'Abondance où ils ont été convoqués par le prieur de Saint-Ours, Gontier, qui obtient d'eux l'attestation que l'évêque d'Aoste ne s'est pas réservé les professions religieuses des chanoines. Le motif de cette démarche se devine : c'est la crainte de voir l'évêque d'Aoste s'immiscer indiscretement dans la vie religieuse de la collégiale de Saint-Ours. L'attestation donnée par les deux chanoines est recueillie en chapitre et confirmée par les trente capitulants présents, parmi lesquels on remarque notamment Borchard, abbé d'Abondance, Girolld, abbé d'Entremont, Girolld, chanoine et prieur, Pierre, prieur d'Abondance ¹.

A cette date, des relations entre Meillerie et le Grand-Saint-Bernard existaient déjà. On le sait grâce à une intervention de l'évêque de Lausanne, saint Amédée, dans les circonstances suivantes : une querelle qui durait depuis longtemps opposait les frères du Grand-Saint-Bernard à ceux de Meillerie au sujet des modalités de leur union. Le pape Eugène III, saisi de cette cause, probablement en 1147 ou 1148, à l'occasion de son séjour en deçà des Alpes, chargea l'évêque de Lausanne de la trancher. Amédée consulte, sonde les sentiments des deux parties et, tenant compte des droits des églises de Lausanne et de Genève, déclare que la confédération existant entre les deux maisons de Meillerie et de Mont-Joux comprend une convention spirituelle : mutualité de prières et d'aumônes pour les défunts, et une convention temporelle : quand le prévôt réside à Meillerie, il occupe la place du prieur, cependant il ne peut déplacer ni introduire personne, ni aliéner des biens du prieuré sans le consentement

¹ *Miscellanea augustana*, vol. II, p. 53. — Aimar est peut-être le même que Aimerard, cité comme prieur d'Abondance par Gonthier, *Œuvres historiques*, t. III, Thonon, 1903, p. 124.

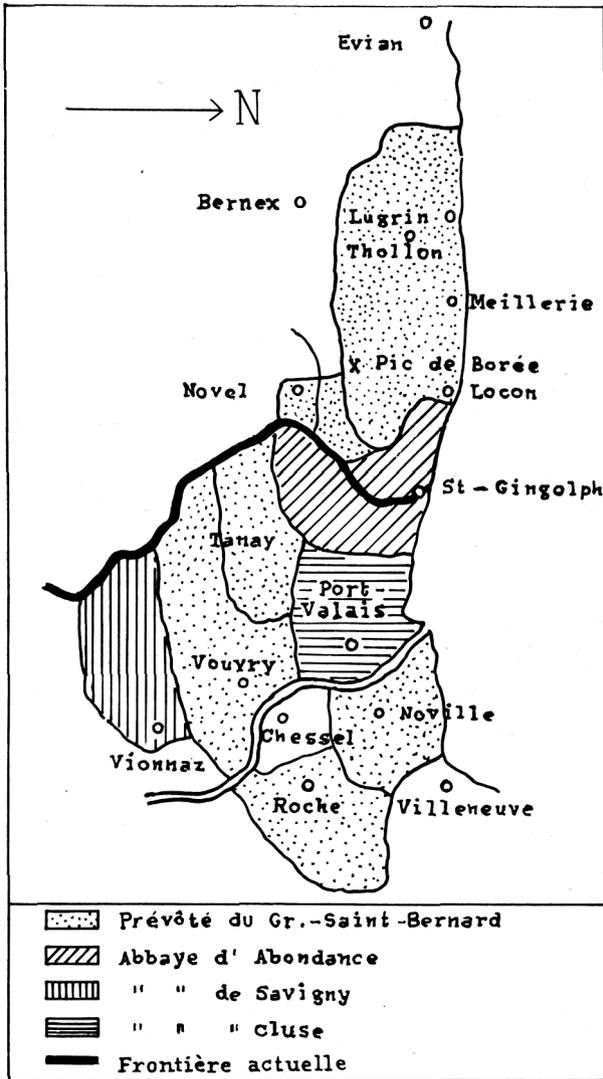
des frères de Meillerie ; ceux-ci gardent toute liberté de choisir leur prieur, qui fera son obédience au prévôt, du consentement de l'évêque de Genève, car Meillerie fait alors partie de son diocèse. En cas de nécessité, le prévôt et les frères de Mont-Joux aideront de leurs conseils et de leurs biens l'église de Meillerie. Ils auront à prendre en charge les frais du procès à cause de leurs agissements vexatoires envers les frères de Meillerie. Arducius, évêque de Genève, approuve cette convention en réservant les droits de son église. Anselme, prieur de Filly en Chablais, et plusieurs clercs de Genève et de Lausanne sont présents à cet acte rédigé à Lausanne l'an 1154².

Cet arbitrage suppose que Meillerie était en relation de dépendance avec la prévôté de Mont-Joux et que ces relations étaient anciennes, puisqu'elles avaient occasionné des difficultés qui dureraient depuis longtemps. Ce temps peut-il être déterminé ? Je ne connais pas de données qui établissent une certitude, mais je risque une hypothèse : Meillerie a pu faire partie de la dotation primitive du monastère de Bourg-Saint-Pierre, ancêtre de la prévôté du Grand-Saint-Bernard.

Les indices qui fournissent quelque fondement à cette hypothèse sont : 1^o le fait que la maison du Grand-Saint-Bernard possédait, dans la région du Haut-Lac, Roche, Noville, Tanay, Novel et Meillerie, qui pourraient bien être autant d'îlots d'un territoire continu de Roche à Tanay et à Meillerie. Or, la dotation d'un monastère au moyen de biens-fonds étendus est généralement le fait d'un souverain temporel et se rapporte naturellement aux origines ; 2^o la contiguïté des terres du Saint-Bernard et de l'abbaye de Saint-Maurice à Vouvry et à Aigle³ : ce qui suggère

² Gremaud, dans les Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande, vol. XXIX, N^o 137. L'indication : *Regnante Conrado imperatore* surprend, l'empereur Conrad étant mort le 15 février 1152. Son successeur fut Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne dès 1152, couronné en 1155 seulement. Le pape Eugène III, mentionné comme défunt dans cet acte, est mort le 8 juillet 1153.

³ A Vouvry, l'abbaye de Saint-Maurice possède la seigneurie temporelle et la ferme des Levaux, tandis que le Saint-Bernard administre la paroisse et est seigneur de Tanay ; à Aigle, la paroisse est incorporée à l'abbaye de Saint-Maurice, mais la chapelle de Saint-Pierre relève du Saint-Bernard. A Lussy, dans la région de Morges, la seigneurie relève de l'abbaye de Saint-Maurice et la paroisse appartient au Saint-Bernard (C. Wirz, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven*, t. VI, 1918, N^o 359 ; — E. Mottaz, *Dictionnaire hist. du Canton de Vaud*, t. II, Lausanne, 1921, p. 166 ; — L. Quaglia, *La Maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, Aoste, 1955, p. 654). D'autres « juxtapositions » de biens appartenant à Saint-Maurice et au Saint-Bernard peuvent encore être citées dans la région de Vevey et celle de Cossonay (cf. L. Dupont Lachenal, *Paroisses et Clergé en Bas-Valais*, dans les *Annales valaisannes*, 1959, pp. 424-425).



Guy Fracheboud

Dépendances du Grand-Saint-Bernard dans le Vieux-Chablais
aux XIV^e et XV^e siècles

l'idée d'un partage des anciennes terres de l'abbaye en faveur du monastère de Saint-Pierre de Mont-Joux et une participation de l'abbaye à la fondation du même monastère. Cette participation se situerait bien vers la fin du VIII^e siècle, sous l'abbatit de Vultchaire, lequel pourrait s'identifier avec Vultgaire, cité comme abbé à Saint-Pierre de Mont-Joux avant l'an 812. Cependant ces indices sont si ténus que j'aurais mauvaise grâce d'insister sur l'hypothèse que Meillerie ait fait partie de la dotation primitive du couvent de Bourg-Saint-Pierre au VIII^e siècle.

Epanouissement

Le traité de confédération entre le Mont-Joux et Meillerie laisse une large autonomie à ce prieuré. Les liens iront s'affermissant avec le temps. Un compromis conclu en 1191 entre le Mont-Joux et l'évêché de Genève, par les bons offices des évêques et abbés de la région, reconnaît au Mont-Joux la possession de Meillerie et des églises voisines de Marin et de Thollon, qui restent cependant sous la haute juridiction de l'évêque de Genève à qui elles doivent payer 20 sous genevois chaque année. L'église voisine de Lugrin relevait alors du chapitre de Genève ⁴.

Un demi siècle passe et nous trouvons à Meillerie le prieur *Guerric*, personnage turbulent qui donne de l'occupation aux tribunaux ecclésiastiques. Prieur de Meillerie, il s'était encore arrogé le prieuré de Bière, dans le Pays de Vaud ; il montrait de l'animosité envers ses frères en religion, négligeait de porter l'habit de l'Ordre et d'observer les constitutions, il s'adonnait au jeu et à la chasse et apportait un esprit brouillon dans l'administration. G. (ou plutôt C.), évêque de Porto et de Sainte-Rufine, délégué par le Saint-Siège assurément ⁵, le rappela à l'obéissance due au prévôt. Guerric ne parut pas s'en soucier. Par l'intermédiaire de l'évêque de Lausanne, le prévôt le cite à comparaître à Moudon le 14 janvier 1245. Là, en présence de Nantelme, abbé de Saint-Maurice, et de plusieurs personnages ecclésiastiques, il lui impose nombre d'obligations au nom de l'obéissance, entre autres celles-ci : « Tu recevras la prêtrise durant l'octave de la Pentecôte, tu quitteras le prieuré de Bière dont tu n'as pas été pourvu, tu ne t'ingèreras d'aucune manière dans l'administration de ce

⁴ Gremaud, *op. cit.*, N^o 181.

⁵ Cité en 1245 comme un prélat d'autrefois, *olim*, il s'agit sans doute de Conrad de Zaehringen ou d'Urach (Wurtemberg), cistercien, cardinal-évêque de Porto et Sainte-Rufine près de Rome dès 1219, mort en 1227, qui fut légat pontifical en France et en Allemagne ; regardé comme Saint ou Bienheureux dans l'Ordre cistercien. Cf. *Enciclopedia Cattolica*, Rome, t. IV, col. 639.

prieuré sans ma permission expresse, je t'assigne une prébende dans notre maison de Montréal (diocèse de Sens)... où tu te rendras durant l'octave de la Purification (3-9 février), tu remettras tous les actes conclus entre toi et l'évêque de Lausanne et les autres instruments ayant trait au prieuré de Bière, comme aussi ceux qui concernent la maison de Meillerie »⁶. Je ne sais si ce religieux s'est amendé. Qu'il suffise de noter que l'intervention du prévôt est conforme au traité de confédération que nous connaissons et qui soumettait le prieur de Meillerie au prévôt du Mont-Joux.

Après Gueric, vers 1258, *Reymond Bondat* (*Bondaci*) fut quelque temps prieur de Meillerie, puis abbé d'Abondance de 1272 à 1295⁷. Ce fait est révélateur de l'importance du prieuré, qui donnera encore deux prévôts à la maison du Saint-Bernard. Le successeur de Reymond Bondat à Meillerie est certainement le chanoine *Pierre*, jusqu'en 1265. Celui-ci reconstruit le prieuré, qui avait été doté au début du XIII^e siècle par la générosité des seigneurs de Pessoneys⁸. Il devient prévôt en 1265. Son successeur à Meillerie, *Martin*, devient aussi son successeur dans la prévôté de 1274 à 1301 et fait très probablement sa résidence à Meillerie, car sous ce prévôt, le chapitre commence à se tenir dans ce prieuré. Résidence du prévôt, lieu de réunion des chapitres de 1294 à 1409, le prieuré de Meillerie devient le centre administratif de la prévôté et le restera plus d'un siècle⁹.

Ces nouvelles conditions produisent un changement dans le régime d'incorporation du prieuré à la prévôté : Meillerie n'est plus un prieuré fédéré, mais si étroitement uni à la prévôté qu'il devient un bénéfice de la mense du prévôt et de l'hospice du Saint-Bernard.

Tandis que Meillerie perd de son autonomie, il gagne en importance : le nombre des religieux s'accroît, les titres d'archives s'accumulent, la bibliothèque se développe et la seigneurie temporelle jointe au prieuré s'étend. Le prieuré devient même un concurrent redoutable de la maison mère, l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Cette importance se manifeste encore dans les constitutions de 1437, alors que le prieuré d'Etoy avait supplanté celui de Meillerie. Parmi les dispositions de ces statuts, relevons celles qui ont trait à notre prieuré : le prieuré de Meillerie sera desservi

⁶ Gremaud, *op. cit.*, N^o 619.

⁷ Gonthier, *Œuvres historiques*, Thonon, 1903, t. III, p. 126.

⁸ L. Quaglia, *La Maison du Grand-Saint-Bernard*, p. 14. Les références à cet ouvrage sont indiquées plus loin simplement par les chiffres des pages.

⁹ Pp. 7, 15 et 98.

par quatre chanoines, il sera un des lieux où le prévôt pourra faire sa résidence, s'il ne la fait pas à l'hospice du Saint-Bernard ou à Etoy ; il fait partie de la mense du prévôt avec Etoy et d'autres bénéfiques ; à Meillerie ou à Etoy seront apportés les livres laissés par le prévôt ou les religieux, livres de théologie, de droit, de médecine, etc. ; Meillerie reste le lieu principal des archives où l'on doit réunir les bulles et autres documents, même ceux qui se trouvent à Etoy¹⁰. Toutes ces dispositions, qui correspondent à un état de fait, seront abrogées l'année suivante en faveur de l'hospice du Grand-Saint-Bernard auquel le cardinal Jean Cervantès, réformateur de la prévôté, rendra la primauté dans la congrégation. Mais cette réforme fut plus juridique que réelle.

En 1438, la prévôté tombe en commende avec la nomination de Jean de Grolée comme prévôt. Les chanoines redoutent la rapacité des commendataires et cachent (il semble bien que ce sont eux) à Meillerie, un trésor de 4 à 5 mille pièces dont les deux tiers sont des monnaies de Savoie et l'autre tiers de Lausanne et autres villes. Presque toutes les monnaies de Savoie sont d'Amédée VIII, soit comme comte, soit comme duc. L'enfouissement date donc de 1440 environ, deuxième année du régime commendataire de la prévôté. Ce trésor a été découvert en 1864¹¹.

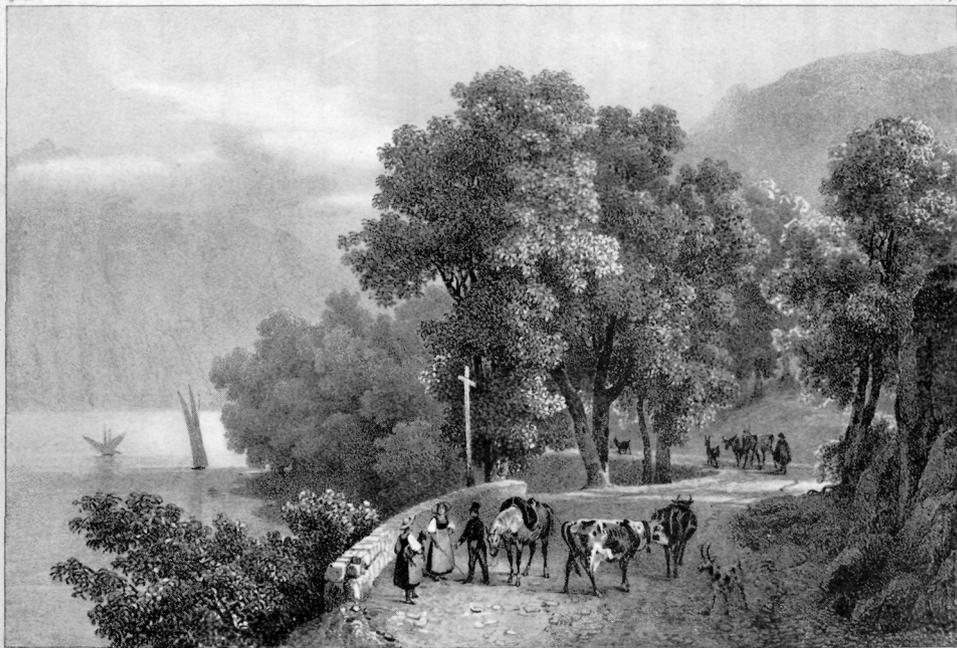
Déclin

Avec le début du régime commendataire se clôt la période glorieuse de Meillerie. Le prévôt Aymon Séchal (1374-1393) avait déjà partagé sa résidence entre Meillerie et Etoy. Son successeur, Hugues d'Arces (1393-1417), délaisse Meillerie pour Etoy et Thonon. Attiré par la cour de Savoie, il achète un château à Rive-sous-Thonon où il réside habituellement, comme aussi son neveu et successeur Jean d'Arces. En 1438, au lieu des quatre chanoines prescrits par les constitutions de l'année précédente, il n'y a que deux desservants au prieuré de Meillerie : *Jean Jopelli*, gouverneur, et Pierre Balli, prébendier.

Un acte de la Curie romaine nous fait connaître *Guillaume Barbier* comme titulaire de la cure de Meillerie en 1483. Il obtient en effet, le 3 juin de cette année, de pouvoir cumuler avec cette paroisse un second bénéfice ou, de façon plus générale, de pouvoir détenir, à la place de

¹⁰ L. Quaglia et Ch. Giroud, *Les constitutions de la prévôté du Grand-Saint-Bernard*, Turin, 1956, pp. 23 et s.

¹¹ *Revue numismatique suisse*, t. XX, 1915, p. 264.

*Villeneuve del.**Lith. de Engelmann.**Figures par L. L. L.*

ROUTE DE GENÈVE, AU SIMPLON,
près Meillerie.

Dessin par Villeneuve, lithographie G. Engelmann, 1827

Collection Ulysse Casanova

Meillerie, deux autres « bénéfiques », avec possibilité de les échanger ¹².

L'occupation valaisanne de 1536 amène le pillage du prieuré.

Sous le prévôt René de Tollen (1563-1586), dont les neveux avaient acheté la seigneurie voisine d'Allaman (paroisse de Lugrin) en 1575, le prieuré reprend un peu d'essor. Le prévôt de Tollen y réside parfois avec deux religieux, et le chapitre de 1573 assigne trois religieux à Meillerie : *Henri Girard*, André Duclos et Léonard Berthini, et ordonne de réparer le cloître.

Bientôt il ne reste à Meillerie qu'un religieux qui célèbre la messe les dimanches et fêtes. En 1589, les Bernois et les Genevois, de connivence avec les Français, pillent le prieuré, dépouillent l'église de ses ornements et soustraient le prieuré à l'autorité du prévôt ¹³. Comme le Valais a de bonnes relations avec la France, le prévôt use de cette voie diplomatique pour récupérer Meillerie, avec succès. En effet, le ministre ou « Résident » de France à Genève, par lettre du 26 juin 1591, promet de maintenir la prévôté dans la possession de Meillerie et de ses dépendances ¹⁴.

Meillerie eut encore à subir une occupation française en 1690, sous Louis XIV. A cette occasion, avec Thollon, il dut fournir 10 chars de bois aux soldats. En 1706, des troupes françaises logent au château, épisode des luttes entre la France et la Savoie lors des guerres de Succession d'Espagne.

Le prieur était alors *Joseph Annibal Mouvilliat*. Il fait dresser, dans l'église, un autel dédié à S. Bernard avec un tableau de ce saint offert par le chanoine François Joseph Bovard ¹⁵.

Le prieur cumule souvent ses fonctions spirituelles avec la seigneurie, comme le chanoine *Léonard Joriox* de 1719 à 1728, mais en laissant à des officiers laïcs l'exercice de cette juridiction temporelle ¹⁶.

¹² C. Wirz, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven*, t. IV, Berne, 1913, N^o 640. — Guillaume *Barberii*, *Barbier* ou *Barberin*, est chanoine du Grand-Saint-Bernard ; ce n'est pas un inconnu. En 1464 il était sacristain au prieuré d'Etoy ; il y remplissait donc les fonctions de curé (G. Francey, *Le Prieuré d'Etoy*, dans la *Revue d'Hist. ecclés. suisse*, Stans, 1910, p. 111). En 1482, il est prieur d'Etoy et curé de Féchy, paroisse voisine du prieuré (Quaglia, *op. cit.*, p. 252) ; quand il meurt, à la fin de 1496 ou au début de 1497, il détenait encore la paroisse de Lussy (Wirz, t. VI, N^o 1497).

¹³ Rapport de l'archevêque de Tarentaise, 1599, cité par Pierre Gard, cahier cartonné sans titre contenant la liste des bénéfiques et bénéficiers du Mont-Joux, Archives du Grand-Saint-Bernard (=AGSB).

¹⁴ Pp. 379 et 380.

¹⁵ AGBS, liasse de Savoie.

¹⁶ P. 307, note 92.

Vers ce même temps, Louis Boniface, coadjuteur du prévôt du Saint-Bernard, fait de fréquents séjours à Meillerie afin de se documenter en vue des procès que la maison du Saint-Bernard doit soutenir pour la défense de ses droits en Savoie. Il s'y rend volontiers aussi pour solenniser les principales fêtes de l'année avec ses confrères, dernières lueurs d'un passé florissant.

Un collègue secondaire est signalé à Meillerie en 1740. Trois frères du général Dessaix y firent des études. Ce collègue n'était pas tenu par les chanoines, mais il pourrait bien être la continuation d'une école qui aurait existé auprès du prieuré¹⁷.

La fin des relations de Meillerie avec le Saint-Bernard approche. Un long procès engagé entre la prévôté et la cour de Turin aboutit, en 1752, au démembrement de Meillerie¹⁸ qui est érigé, avec la maison de Mont-Joux sous Thonon, en commanderie de l'Ordre royal et militaire des Saints Maurice et Lazare, avec charge de payer 1000 livres de revenu annuel au commandeur. Cette sécularisation a été réalisée avec quelque brutalité, au dire du dernier prieur régulier, *Jean Léonard Vésendaz*, qui est dépouillé même des effets à son usage personnel ; on tente encore de lui ôter son habit religieux, mais il n'est pas d'humeur à se laisser faire ; enfin il est chassé au milieu des larmes de ses fidèles émus lorsque, dit-il, « je fus obligé d'ouvrir le tabernacle et de consommer les espèces sacrées »¹⁹.

Après la rupture

Les chanoines du Saint-Bernard avaient donc quitté Meillerie. Leurs paroissiens furent rattachés à l'église de Thollon. En 1765, Mgr Biord, évêque de Genève, reçoit, à Thollon, les habitants de Meillerie qui lui ont « très humblement représenté l'impossibilité où sont la plupart d'entre eux, notamment infirmes, vieillards, enfants, de venir à Thollon pour faire leurs pâques et assister aux offices de paroisse eu égard au très grand éloignement et aux horribles chemins par lesquels il faut passer pour y venir ». La même année, Mgr Biord autorise les gens de Meillerie à faire les pâques chez eux, « soit dans la chapelle de Saint-Bernard de

¹⁷ Pierre-Joseph Cachat, notaire, acheta en 1752 un prix qui lui coûta 9 livres et 13 sols, pour récompenser un élève méritant. Gonthier, *op. cit.*, t. II, p. 485, note 7.

¹⁸ P. 454.

¹⁹ P. Gard, *op. cit.*, et Quaglia, p. 459. Vésendaz était neveu de l'ancien prévôt Léonard Jorioz.

Menthon soit dans celle érigée au château de Meillerie, des mains du recteur » que l'Ordre des Saints Maurice et Lazare avait établi à Meillerie.

L'érection de Meillerie en paroisse rencontra des difficultés, tant de la part de la « Sacrée religion des Saints Maurice et Lazare », que de la part des chanoines du Saint-Bernard, qui cherchaient à recouvrer leur ancien prieuré. La ténacité de Mgr Biorđ et l'édit du 19 décembre 1771 ordonnant le rachat des rentes féodales mirent fin aux disputes sur les droits des monastères. Mais il faudra attendre jusqu'en 1803 pour que Meillerie soit formellement érigé en paroisse, sous le titre de Saint Bernard, avec Guérin Peillex, de Bernex, comme premier curé ²⁰.

II

La Seigneurie de Meillerie

Origine des droits temporels

Le fait que le prieuré de Meillerie relève de la prévôté du Saint-Bernard n'inclut pas nécessairement que cette prévôté y possède la juridiction temporelle. Au XII^e siècle, cette juridiction relevait, du moins partiellement, de l'évêque de Lausanne qui, en la personne de Landry, céda, en 1166, ses droits sur le territoire de Meillerie à l'abbaye de Saint-Maurice ²¹. D'autres seigneurs se partageaient encore cette juridiction : ceux de Faucigny, d'Allinges, de Lugrin, etc.

Les droits seigneuriaux du prieur de Meillerie datent du début du XIII^e siècle. Les hommes de Meillerie, soit du territoire compris entre Locon et Maxilly, qui relevaient du châtelain du Faucigny, sont alors affranchis de cette juridiction et passent sous celle du prieuré. C'est la

²⁰ Gonthier, *op. cit.*, pp. 487-488, et lettre de M. le chanoine Dechavassine, 10 novembre 1960. Les textes entre guillemets sont tirés de la *Vie de Mgr Biorđ* par le R. P. Buffet.

²¹ Gonthier, *op. cit.*, p. 451. Original aux archives abbatiales de Saint-Maurice, tiroir 53, paquet 3, N^o 5.



Meillerie

Vue prise d'avion

Photo-Editions J. Cellard, Bron (Rhône)

famille des Pessoneys²² qui dote le prieuré des biens qu'elle tenait en alleu par héritage. Elle subvient à la reconstruction du prieuré et en est considérée comme le fondateur. A ce titre, elle a droit de sépulture dans le chœur de l'église. En janvier 1703, le coadjuteur Boniface fait ouvrir le tombeau qui se trouve dans le chœur de l'église et y trouve trois squelettes, ceux des seigneurs de Pessoneys, précise-t-il.

Contestations avec Evian

La seigneurie de Meillerie fut contestée au prieur vers 1277 et le prévôt Martin, qui avait été prieur du lieu, se trouve dans l'obligation de la défendre. En mars 1277, de nombreux témoins sont entendus à ce sujet. L'un d'eux dépose qu'il a vu les serviteurs de Meillerie saisir un homme de Novel et le conduire au château, d'où il est revenu à Saint-Gingolph avec une oreille coupée ; un autre déclare que ces mêmes serviteurs ont pris un homme accusé de viol et l'ont exilé, il y a de cela trente ans, car c'était au temps du prieur Guerric. L'enquête se continue longuement et établit avec évidence que le prieur a « mère et mixte empire » et toute juridiction sur le territoire de Meillerie²³.

Dès la fin du XIII^e siècle, les prévôts font résidence à Meillerie et ne négligent rien pour agrandir la seigneurie qui, dans le même temps, passe du prieuré à la prévôté.

La seigneurie de Meillerie englobait une partie des bois de Bret, ce qui fut la cause d'inextricables conflits avec la ville d'Evian.

« En 1285, le comte Amédée V, voulant faire un don de joyeux avènement aux villes naissantes de La Tour-de-Peilz et d'Evian, avait cédé en toute propriété à la première, les bois qui étaient au levant de la Morge, et à la seconde, ceux qui étaient au couchant, avec pouvoir d'y établir des gardes forestiers.

» Malheureusement, dans l'acte de donation, le comte avait omis de déterminer quelles étaient les limites de son bois de Bret. Aussi, de son vivant même, des contestations et des procès surgirent.

» Evian prétendait que la forêt à elle concédée s'étendait du lac à l'arête des montagnes — englobant ainsi Orgevaux, Corgnens et Memise

²² On trouve aussi les graphies : *Ly Pessoneri*, *Lopessoneri*. Cette famille n'est pas recensée par Foras dans son *Armorial de Savoie*. Elle devait avoir des seigneuries à Lugrin et Allinges, selon la déposition de l'abbé d'Abondance Reymond Bondat, en 1289.

²³ Pp. 144 et 145.

— et du Nant de la Revenella à celui du Châble-Girod soit des Estallins, c'est-à-dire depuis la gare actuelle de Saint-Gingolph jusqu'au ruisseau qui sépare le village de Meillerie des... carrières de la Balme. Aucuns mêmes soutenaient qu'elle venait jusqu'à la Gottala, soit jusqu'à la limite de la commune de Lugrin. Les habitants de Meillerie affirmaient au contraire que le territoire entre la Gottala et le ruisseau du Locon appartenait au prieuré et que les habitants du village de Meillerie avaient le droit tant d'affouage que de pâture entre les ruisseaux du Locon et du Châble-Girod. C'est ce que sous la foi du serment affirmèrent dix-neuf témoins entendus à Evian, le 19 avril 1289, par noble Guy des Portes, juge en Chablais et Genevois, à l'instance de Jean de Duin, chanoine de Mont-Joux...

» La déposition la plus considérable fut celle de l'abbé d'Abondance, qui avait été prieur de Meillerie trente ans auparavant. Il donne pour limites aux possessions de l'église de Meillerie le lac, le nant du Locon, les Estrevets et la Gottala, *secundum quod in quibusdam libris concessione facta ecclesie de Melerea a dominis de Lugrino et de Alingio continetur.*

» Aux contestations succédèrent bientôt les voies de fait.

» Un jour, vénérable Guillaume du Pas, chanoine de Montjoux, ayant avec lui Peronet, bâtard de Compeys, Mermet feu Guillaume du Crest, damoiseau de Lugrin, Aimon Besson, de Lavissel (Thollon), et deux serviteurs du prieuré, savoir : Jacquemod et Peruers, chassa brutalement le bétail d'Evian de la montagne d'Orgevaux.

» Un autre jour, le cuisinier du prévôt, Borquin, son berger, Jean Tuba, avec deux hommes de Lugrin, P. Saultier et Mermet Mistral, renversèrent un chalet qu'Evian avait fait bâtir à Corgniens.

» Une autre fois, quelques hommes de Thollon... non contents de conduire leurs troupeaux dans les bois, avaient roulé des pierres après les gardes d'Evian qui voulaient les chasser.

» Une autre fois encore, deux chanoines de Montjoux, Hugues et Guillaume de Thora, avec l'aide d'un serviteur du prévôt, Peronet d'Avully, de son meunier et d'autres, arrêtaient à Lugrin plusieurs bateliers d'Evian... qu'ils emmenèrent dans la prison de Meillerie.

» Enfin, quoique Evian ait reçu du comte de Savoie le monopole de transporter par eau, dès la Dranse au Locon, les marchandises payant droit et que personne autre ne puisse avoir un port ouvert... dans ces mêmes conditions, le prieur de Montjoux a son port et ses bateaux. » L'aménagement de ce port constituait donc, aux yeux des Evianais, une violation de leur monopole.

» Outrés de ces procédés..., les habitants d'Evian voulurent en tirer une vengeance éclatante.

» Dans les premiers jours de juillet 1314, soixante-neuf d'entre eux, dont plusieurs munis d'armes, font l'ascension de la montagne de Memise (Vemise). Arrivés de nuit vers le chalet du prieur de Meillerie, ils enfoncent les portes, rouent de coups le pâtre et les fromagers... et en enferment un autre dans une pièce du chalet non sans lui lier les mains. Cela fait, ils tuent un veau et une chèvre qu'ils font cuire ; et l'appétit aiguisé autant par l'air vif de la montagne que par la marche et leurs vaillants exploits, ils engloutissent le veau et la chèvre en compagnie de quelques douzaines de fromages, de vacherins, de séracs et d'une douzaine de saucissons.

» Après s'être ainsi restaurés, nos vaillants touristes brisent les meubles et ustensiles du chalet, renversent les vases qui contenaient *l'azi* et redescendent enfin de la montagne emportant comme dépouilles opimes, vacherins, fromages, cercles en fer des *seillies* (seilles), etc..., et chassant devant eux une trentaine de vaches ou de bœufs avec un pareil nombre de chèvres. Arrivés à Saint-Paul, ils laissent une vache en gage à l'aubergiste en paiement des victuailles ou de la boisson qu'il leur a servis, et relâchant le reste du troupeau, ils emmènent avec eux deux vaches et quatre chèvres qu'ils tuent à leur arrivée à Evian et qu'ils se partagent ensuite malgré la défense du bailli...

» Comme bien on pense, de tels faits ne pouvaient rester impunis. Par patentes du 14 juillet (1314), le comte de Savoie chargeait Guillaume de Duin, prieur de Lutry, Guillaume de Bagnolis (Bagnyes), châtelain de Châtillon, Guillaume de Châtillon, bailli du Chablais et Genevois... d'instruire cette affaire. Le 17 août... ces derniers procédèrent à une enquête, et le 12 octobre eut lieu la sentence. Les coupables, par la voix des syndics d'Evian... tentèrent en vain de se disculper en accusant les gens de Meillerie des voies de fait que nous avons énumérées plus haut ; ils n'en furent pas moins condamnés solidairement à payer à titre de dommages-intérêts, la somme de 30 livres (environ 1200 francs de notre monnaie²⁴), celle de 200 livres pour injures et de 40 livres pour les frais du procès... Enfin les juges décidèrent que la ville d'Evian avait la propriété des bois de Bret et l'usage de ceux d'Orgevaux et de Corgniens, mais que le prévôt de Montjoux possédait la juridiction dès la Gottala au Locon, et les hommes de Meillerie, l'usage des bois et prés du Locon au Châble-Girod, sans que pourtant il leur fût permis d'y conduire des chèvres. — Fait à Evian dans la maison de la halle, *in domo fori*²⁵. »

²⁴ Estimation datant de 1900 environ.

²⁵ Gonthier, *op. cit.*, pp. 481-487.

Amédée V de Savoie garantit l'exercice de ces droits contre les gens d'Evian en donnant l'ordre à ses officiers, la même année, de ne pas sévir contre les hommes du prévôt à moins que le prévôt ne se soit montré négligent à faire justice. Pour maintenir sa juridiction, le prévôt Guillaume de Thora recourut encore au comte Amédée V qui, le 20 juin 1322, ordonna au bailli du Chablais et au châtelain d'Evian de garantir au prévôt la jouissance des pâturages et des bois de Bret.

Accroissement de la Seigneurie

Cependant Jean de Duin, prévôt, avait acheté, en 1306, aux Challant-Cly, à Guillaume de Bossunes, à Jean d'Arbignon et à Agnessione de Corsier, leurs droits sur Lugrin, Mutinier, Thollon et Bernex.

Le comte Edouard, fils et successeur d'Amédée V, se fait apporter au château de Chillon tous les titres relatifs à cet objet. Après mûre délibération, il en reconnaît la validité et, comme les seigneurs de Cly et consorts n'ont pas vendu leurs droits sur Nernier (Chablais) et Illiez, où se trouvent des fourches patibulaires, il concède au Mont-Joux le droit d'en dresser à Novel, sur Saint-Gingolph, ce village dépendant aussi de la prévôté. Cette décision a été rendue le 8 février 1324. Elle est suivie, le 24 février, d'une ordonnance du même comte adressée à ses officiers en Chablais et Genevois afin qu'ils laissent toute latitude au prévôt d'exercer la justice sur ses hommes, et d'une autre ordonnance encore, le 21 janvier 1330, du comte Aymon, frère et successeur d'Edouard, défendant au châtelain d'Evian de laisser paître des chèvres dans le bois de Bret ²⁶.

« Cette sentence ne mit point fin aux querelles. Non seulement les habitants de Meillerie continuèrent à mener leurs chèvres dans les bois en deçà du Locon, mais ils se permirent d'y faire des défrichements, *essarta*. De là un nouveau procès. Une sentence arbitrale du 14 mai 1335 décida que les endroits défrichés seraient reboisés et que les bois contentieux seraient divisés en six coupes. Lorsque les Eviannais feront une coupe, les gens de Meillerie auront le droit d'y prendre ce qui leur est nécessaire pour affouage, clôture, etc. Pendant les trois années qui suivront, ils ne devront, sous peine de 5 sols d'amende, conduire aucune chèvre dans les taillis ; mais passés les trois ans, ils pourront y conduire trois chèvres par feu, non compris les chevreaux.

» Peu de temps après (1347), la juridiction du prévôt de Montjoux sur le territoire de Meillerie reçut une nouvelle confirmation.

²⁶ Pp. 144-146.



L'église et l'ancien château-prieuré

Photo J.-M. Theurillat, Saint-Maurice

» A cette époque, les officiers d'Evian inquiétèrent le prévôt Vuilmerme de Pisy, parce qu'il s'était permis de prendre ou de faire prendre par ses familiers, Vulliermod de Thora, damoiseau, et autres, des faucons qui avaient leur nid dans la balme de Bret, c'est-à-dire dans une petite cavité inaccessible perchée au sommet des rochers de Balme.

» Le 11 mai, devant noble et puissant Guillaume d'Entremont, bailli du Chablais et Genevois, soit devant Thomas Blanc, son clerc, comparurent dix témoins qui affirmèrent tous le droit du prévôt.

» L'un d'eux, Aimon Dimers, de la Condamine de Lugrin, en a vu prendre trois ou quatre fois depuis quarante ans, par ordre des prévôts Jean de Duin et Guillaume de Thora. Deux autres, Falcon et Guillaume Delarive, bourgeois d'Evian, ont plusieurs fois donné à manger aux faucons que le prévôt faisait prendre chaque année, et savent que ce dernier a donné de ces oiseaux à plusieurs personnages, notamment à Louis de Savoie, au seigneur de Chevron, à Maître Pierre Cormayeur, chanoine de Martigny, à Jacques de la Rochette, chanoine de Meillerie.

» Mermier de Chavannes, qui remplit depuis six ans les fonctions de garde forestier pour la ville d'Evian, s'est aidé lui-même à en prendre.

» Après avoir ouï ces dépositions, le châtelain d'Evian, Aymar de Seyssel, seigneur de la Bâtie, renvoie les prévenus quittes et absous.

» Un demi-siècle de paix, d'une paix au moins relative, semble avoir résulté des sentences que nous venons d'analyser ²⁷. »

Quelques années auparavant, le prévôt, toujours attentif au maintien et à l'accroissement de la seigneurie de Meillerie, avait acquis aussi les droits que les seigneurs de Cly et consorts possédaient à Illiez, comme en témoignent quatre reconnaissances d'hommage lige datées de décembre 1338 et de janvier 1339 en faveur du prévôt Guillaume de Thora ²⁸. Hugues d'Arces, prévôt, augmente encore cette seigneurie en achetant, le 23 mai 1402, pour le prix de 700 écus d'or, les droits du comte sur la seigneurie de Meillerie ²⁹.

Cet acte indique avec précision les limites de la seigneurie de Meillerie qui trouvent ici leur place. La ligne de pourtour de la seigneurie est déterminée par les lieux suivants : nant de Torrent, ravin de Gopy, nant de Rully (Rullier), mont César, pied du Pic de Borée (Blorii), plan de Pallatiou (Pallotiouz), les Outannes, le pic de Blanchard, le sommet du Pré de Desery (Valdebusserii), le nant de Locon ; ce pourtour dessine un rectangle de 9 sur 5 km., dont un grand côté est le lac, de Locon à Torrent, le côté opposé passe au pied du Pic de Borée et les deux autres côtés sont perpendiculaires au lac et aboutissent à Torrent et à Locon. Les prévôts ont donc réussi à faire de Meillerie une puissante seigneurie, d'autant plus intéressante qu'elle se trouvait dans le voisinage de la cour de Savoie.

Le 17 février 1411, le prévôt Hugues d'Arces reçut encore en alleu d'Amédée VIII, des terres situées dans le mandement de Thonon et Allinges ³⁰.

Dans la région, le Mont-Joux possède aussi la seigneurie de Tanay (Vouvry) dès avant 1300 et la conserve jusqu'en 1613, année où il la vend aux nobles du Fay. Il avait des droits sur le port de Chessel, soit le lieu où aboutissait le bac qui traversait le Rhône entre Chessel et Vouvry.

²⁷ Gonthier, *op. cit.*, pp. 487-488.

²⁸ P. 98.

²⁹ Copie informe, AGSB, liasse de Savoie. Cf. Boniface, *Itinéraire*, juillet 1717. Cet *Itinéraire* comprend 2 vol. de poche où le chanoine Boniface note au jour le jour les faits saillants. MS, AGSB.

³⁰ P. 146.

L'appartenance de Tanay à la maison du Saint-Bernard ne laisse pas de surprendre, étant donné que Vouvry relevait de l'abbaye de Saint-Maurice au temporel. Serait-ce un indice que le vallon de Tanay et l'Haut de Tanay a constitué un territoire continu avec celui de Novel et fait partie primitivement de la seigneurie de Meillerie ? C'est une hypothèse qui se présente à l'esprit³¹, d'autant plus vraisemblable que l'accès du vallon de Tanay par Novel et Lovenex n'offre pas de difficultés.

Nouveaux conflits

Cependant les querelles au sujet des bois de Bret n'étaient pas encore apaisées ; au XVI^e siècle, « les débats recommencèrent avec une acuité nouvelle. Ce sont d'abord les habitants de Saint-Gingolph qui prétendent avoir le droit exclusif de couper du bois dans la forêt de Bret et qui font la chasse aux gens d'Evian : d'où un procès qui dura près de douze ans (1507-1519). Il semble pourtant résulter de l'enquête faite à Meillerie en novembre 1513 qu'Evian possédait ces bois en propriété, qu'il était en possession immémoriale d'y nommer des gardes, d'en accenser la *tillie* (teille), et que les habitants de Saint-Gingolph comme ceux de Meillerie n'avaient que le droit d'affouage.

» A peine ce différend était-il apaisé, qu'un autre surgit entre les officiers ducaux et R^d Jean de La Forest, prévôt de Montjoux. Ce dernier réclamait au châtelain d'Evian un nommé Claude Brocard, de Bulle, lequel avait été arrêté dans la maison de Peronette de Châtillon femme Voutey, située à Novel, hameau de Lugin. Il voulait tout au moins une déclaration de Son Altesse attestant que cette arrestation ne nuirait point à l'avenir aux droits de Montjoux : ce qui fut accordé par le conseil.

» Un peu plus tard (1523), c'est l'agent fiscal qui somme le prévôt d'abattre des fourches patibulaires qu'il a récemment fait ériger au Locon, et le traduit devant le Magnifique Conseil résidant à Chambéry. A la demande du prévôt, une commission fut chargée d'enquêter sur les lieux.

» Les témoins entendus affirmèrent tous que le prévôt possédait la juridiction dès le Maupas au nant du Locon. L'un d'eux, Collet Blanc, des Plantées, propriétaire du champ sur lequel les fourches sont érigées, a, par deux fois, passé reconnaissance de ce champ en faveur de Montjoux ; il y a toujours vu des fourches et même il se rappelle que, quarante années

³¹ Voir ce que nous avons dit à ce sujet au début de cette étude, et notre note 3.



Saint Bernard

Peinture des environs de 1700 à l'église de Meillerie

Photo J.-M. Theurillat, Saint-Maurice

auparavant ou environ, on y avait pendu un certain larron nommé Jean Charmyz, de Lugrin, convaincu de s'être fait espion au service des hauts Vallaisans, et que ces derniers y ayant trouvé son cadavre le jour où ils envahirent le village, l'en détachèrent et renversèrent les fourches³².

» Un autre, P. Maugney dit Boudaire, de la Grande-Rive, sait par ouï-dire que tout récemment, lorsque le châtelain actuel de Meillerie, J. Plat, fit pendre Nicolas Pâris, le châtelain d'Evian, Jean Prevost, y mit vainement opposition.

³² Collet Blanc, dans sa déposition de 1523, date ces faits d'une quarantaine d'années auparavant. On peut les rapporter, semble-t-il, à l'invasion du Chablais par les Haut-Valaisans au printemps 1476. Cf. Boccard, *Histoire du Vallais*, Genève, 1844, pp. 127-128.

» Ce procès qui dut se terminer à l'avantage du prévôt de Montjoux, et d'autres incidents entre les prétendants au bois de Bret, portèrent l'irritation à son comble.

» Durant l'été de l'an 1532, les gens d'Evian, au nombre de 120, vont de nuit à Meillerie ; ils pénètrent dans les maisons, rouent de coups leurs habitants, sans épargner les femmes dont une mourut de ses blessures, et après avoir mis le feu au village, ils s'en retournent en emportant des effets et des meubles, ainsi qu'il conste par les informations prises par les officiers du Chablais.

» C'est sans doute à la suite de cette agression nocturne que les habitants de Meillerie implorèrent l'appui de ceux de Thollon.

» Le dimanche 11 août, plusieurs hommes de Meillerie montèrent à Thollon et se rendirent chez le syndic, André Gaillet, pour l'engager à faire cause commune avec eux. Ils se transportèrent ensuite vers l'entrée de l'église, et s'adressant à la foule qui sortait d'entendre la messe, ils lui tinrent ce langage :

» Messieurs, nous sommes venus ici vers vous aultres qu'estes nous (nos) bons voisins pour vous dire quelque chose pour quoy, se vous playt, nous orrés (ouïrez). Il est vray que ceulx d'Evian ont coppé et toujours coppent aulx boys de Bret. Pourquoy, se vous plait, il faut que vous nous aidés. Il est nécessaire que vous aultres de Thollon soiés tels que nous aultres de Meillerée par force ou aultrement. »

» A part deux ou trois, les gens de Thollon applaudirent à cette proposition et s'offrirent à partager les frais du procès avec Evian, à la condition de partager les bois s'ils obtenaient gain de cause.

» En attendant, Meillerie continue à ravager les bois de Bret. En vain les gardes d'Evian saisissent-ils, de temps à autre, un maraudeur qu'ils emmènent à Evian et lui font-ils jurer de ne pas recommencer ; en vain obtiennent-ils des lettres de sauvegarde (21 avril 1534) et font-ils apposer des pennonceaux sur les lieux en litige par Etienne de Graveruel, procureur fiscal du Chablais (3 juin 1534) ; en vain le gouverneur d'Evian, profitant du décès de R^d Jean de La Forest, prévôt de Montjoux, va-t-il faire le siège du prieuré de Meillerie et lève-t-il une contribution de guerre, la déprédation n'en continue pas moins et les gardes n'en sont pas moins poursuivis. »

Les Evianais rejetaient naturellement sur les gens de Meillerie la responsabilité de toutes les querelles.

« Vers la mi-carême de l'an 1535, les gardes faisant leur tournée d'inspection, un bûcheron de Meillerie, Bernard Perey, se mit à crier :

Avant, avant enfants, allons tous à ces chiens d'Evian. A cet appel, un grand nombre de bûcherons accoururent munis de haches et de pierres ; c'étaient entre autres Rolet et Claude Blanc, François Perey dit Pillichet, Jacques Vesin, L. Girard, de Thollon, Bernard et Claude Perey. Bernard Perey leur tire même un coup de coulevrine ; mais les gardes avaient détalé à toutes jambes...

» Les contestations durèrent encore plus d'un siècle et menaçaient de s'éterniser. Enfin, voulant couper par la racine la cause de ces conflits ruineux pour tous, les conseillers d'Evian cédèrent leur bois de Bret, soit des Feuillasses, au prévôt de Montjoux, lequel leur remit en échange la dîme qu'il possédait à Publier. Cet acte solennel, signé à Evian, dans la chambre du Conseil, le 3 juin 1676, fut ratifié le 8 du mois suivant par tous les religieux du Grand-Saint-Bernard réunis capitulairement dans l'abbaye du Montjoux ³³. »

Le château et les charges

Avec les acquisitions du XIV^e et du XV^e siècle, la seigneurie du Saint-Bernard à Meillerie avait atteint sa plus grande extension. Le groupe des constructions qui servent de centre à la seigneurie est important.

Un inventaire rédigé en 1446 mentionne l'église, où se trouvent trois bréviaires pour l'office de chœur, la maison avec une chambre à deux lits et une autre à trois lits, l'habitation du seigneur de Lugrin où l'on tient diverses mesures étalons, un pressoir et des caves, un four et un moulin, la cave du château et la cave supérieure. De ces édifices, il reste un ensemble imposant qui contraste avec le modeste village de Meillerie. L'église conserve des éléments gothiques ; elle est dédiée à saint Bernard de Mont-Joux : une peinture du saint, du début du XVIII^e siècle, le rappelle. La tour de l'église semble avoir été construite comme tour de défense, à laquelle on aurait ajouté une flèche pour la transformer en clocher. Adossé à la sacristie, un corps de bâtiment comprend la cuisine et d'autres pièces de l'ancien prieuré avec des fenêtres gothiques. Cette aile se termine, du côté du village, par une sorte de tour d'angle. Sur toute sa longueur, la façade est surmontée de créneaux qui se dissimulent aujourd'hui sous le toit. L'angle formé par cette aile et l'église limite de deux côtés une terrasse spacieuse, qui a dû être entourée d'un mur flanqué d'une autre tour d'angle pour compléter le quadrilatère du prieuré-château et

³³ Gonthier, *op. cit.*, pp. 489-492, qui a tiré ces renseignements des archives de M. de Blonay (aujourd'hui à Evian).



Armoiries de la Prévôté du Grand-Saint-Bernard

Sculpture au château de Meillerie

Photo J.-M. Theurillat, Saint-Maurice

On remarque entre les deux colonnes la présence d'un gland qui se rencontre dans les armes des Prévôts Antoine Norat (1671-1693), Jean-Pierre Persod (1693-1724) et Louis Boniface (1724-1728), puis disparaît ; sa signification n'est pas connue. Cf. F.-Th. Dubois, *Les Armoiries des Prévôts du Grand-Saint-Bernard*, *Archives Héraldiques Suisses*, 1939, p. 77.



Pierre sculptée aux armes du Grand-Saint-Bernard

avec la date 1705
château de Meillerie

Photo J.-M. Theurillat, Saint-Maurice

Le gland des armes précédentes est remplacé par une étoile qui a subsisté depuis dans le blason de la Prévôté.

qui devait constituer le cloître du prieuré connu par ailleurs. Dans cette cour, on peut admirer de gracieux vestiges gothiques ; deux pierres aux armes du Saint-Bernard, dont l'une porte la date de 1705, rappellent encore les fastes de l'ancien prieuré.

Les charges de la seigneurie de Meillerie envers la prévôté consistaient en ceci :

- payer une redevance annuelle : 3550 florins de Savoie en 1613, 105 pistoles d'Espagne en 1669, 1800 livres avant 1750 ; les revenus de la seigneurie et du prieuré sont évalués en 1752 à 2850 livres, y compris 370 livres provenant des vignes de Clarens et de Cully ;
- approvisionner en poissons l'hospice du Grand-Saint-Bernard et le prieuré Saint-Jaquême d'Aoste (en 1750) ;
- recevoir et nourrir les religieux de passage ;
- fournir 3 barreaux d'huile de noix chaque année à l'hospice ;
- livrer un char de vin et 12 mesures de froment au prêtre qui assure le service divin dans la chapelle de Meillerie.

Gouverneurs de la Seigneurie

De brèves notices sur quelques gouverneurs aideront à se faire une idée plus complète de la seigneurie de Meillerie. En 1438, *Jean Jopelli*, chanoine du Saint-Bernard, occupe cette administration en même temps qu'il est curé d'Etroubles et recteur de la maison de Sion appartenant au Mont-Joux ³⁴. Avant 1465, noble *Jean de Châtillon* (branche de cette famille possessionnée à Lugrin) gouverne la seigneurie. De 1465 à 1477, c'est *Amédée de Bosson*, d'Evian. Comme il refuse de recevoir les religieux de passage, le chapitre lui retire son administration et réintègre *Jean de Châtillon* en 1477. Jean et son fils Aymon, en 1488, passent une reconnaissance au prévôt pour des biens situés dans la paroisse de Lugrin ³⁵. En 1527, *Louis Duplâtre (de Plastro)*, d'une famille noble du Bugey, moine bénédictin de Saint-Hyppolite de Thonon, est amodiateur du château de Meillerie ; il sera vicaire général du prévôt Philibert de La Forest de 1537 à 1545. Il avait obtenu de Léon X, en 1516, la faveur de cumuler un bénéfice avec celui d'Allinges qu'il possédait déjà ³⁶.

³⁴ P. 151.

³⁵ P. 242.

³⁶ AGSB. Savoie.

Antoine Duplâtre, de la même famille mais chanoine du Saint-Bernard, lui succède dans la seigneurie de Meillerie avec laquelle il cumule la cure de Marin. Il meurt en avril 1569.

Tandis que les Duplâtre détenaient la seigneurie de Meillerie, cette localité subit quelques contrecoups de la Réforme. Les Valaisans l'occupent en 1536 et reçoivent la soumission des syndics de Meillerie et de Thollon, Claude Vutez et Bernard Jaquaz³⁷. Elle fait retour aux ducs de Savoie en 1569. Malgré cela, l'influence protestante s'y fait sentir au point que le chapitre de 1573 se préoccupe du bruit qui court que les serviteurs de Meillerie seraient luthériens³⁸. En 1589, ce sont les Bernois qui, avec la complicité de la France, envahissent le Chablais en représailles contre la tentative du duc de Savoie de s'emparer de Lausanne. Par l'intermédiaire du Valais, la prévôté réussit à faire respecter ses droits sur Meillerie et ses dépendances³⁹.

En 1573 et 1574, le gouverneur est *Jacques Castellet*, institué par le prévôt René de Tollen durant son séjour à Meillerie en février 1573. Ses comptes conservés aux archives du Grand-Saint-Bernard reflètent une administration agricole et mentionnent le séjour du prévôt à Meillerie⁴⁰.

Le prévôt Tillier achète, en 1603, aux fils de Michel de Tollen, la seigneurie d'Allaman, maison forte et propriétés, située dans la paroisse de Lugrin⁴¹. Le prévôt Roland Viot amodie, en 1613, à *Nicolas Farnex*, bourgeois de Thonon et de Bonne, Meillerie, les vignes de Clarens et tous ses droits seigneuriaux dans le Faucigny, le pays de Vaud et le Valais. Ce fermier se permit des actes abusifs d'administration : la vente des vignes de Clarens et des échanges avec le seigneur d'Allaman. Dès que le chapitre l'apprit, il fit opposition en 1621 et réussit à recouvrer les vignes de Clarens⁴².

Les frères *Boccard* sont gouverneurs avant 1669. De cette année-là à 1684, l'administrateur de Meillerie est un chanoine du Saint-Bernard, *Jean Pantaléon Tornieux* ou *Tournier*. Le chapitre lui a confié cette sei-

³⁷ Grenat, *Histoire du Valais*, pp. 9 et 10.

³⁸ P. 254.

³⁹ Pp. 379 et 380.

⁴⁰ AGSB, Savoie.

⁴¹ AGSB, Savoie.

⁴² Nicolas Farnex écrivit une *Vie de S. Bernard de Menthon* imprimée à Thonon en 1612. Le prévôt Viot s'en inspira si bien dans une première rédaction de sa *Vie de S. Bernard* qu'il la présenta comme une vie tirée de Richard de la Val d'Isère et de Nicolas Farnex, mais revue et augmentée. Dans une deuxième rédaction, il reprit son texte et le modifia si profondément qu'il le publia sous son nom, sans plus mentionner Nicolas Farnex.



VUE D'UNE RUINE A MEILLERIE.

Dessin par Villeneuve, lithographie G. Engelman, 1827

Collection Ulysse Casanova

gneurie comme plus haut enchérisseur. Tornieux n'est même pas obligé à résider à Meillerie : il peut demeurer à Thonon. Au temps où le chanoine *Joseph Annibal Mouvilliat* est prieur et gouverneur de Meillerie, soit de 1693 à 1718, on procède, en 1706, à une délimitation entre la seigneurie de Meillerie et Bernex, qui dépendait de la famille de Blonay⁴³. Ce même prieur a fort à faire avec ses administrés qui deviennent de plus en plus turbulents, comme le montrera bientôt l'incident de Memise. De 1719 à 1728, *Léonard Joriox* administre Meillerie ; il sera prévôt de 1728 à 1734⁴⁴. Il est un des derniers prieurs, car en 1752, la seigneurie et le prieuré sont enlevés au Saint-Bernard dans les circonstances que nous connaissons.

La fin de la Seigneurie

En guise de conclusion et pour concrétiser l'exercice des droits du Saint-Bernard sur Meillerie, voici un épisode des luttes des communiens de Thollon et de Lugrin pour évincer la prévôté de sa jouissance des alpages de Corgnens et de Memise⁴⁵.

En 1716, le prieuré de Meillerie est en procès au sujet de ces alpages. Le 13 juin, un avocat dresse un acte rappelant l'ancienne coutume d'inalper à Corgnens le bétail de Meillerie et annonçant que l'inalpe aura lieu le 19 juin prochain. Le 15, l'acte est signifié à Thollon et à Lugrin.

Jeudi 18 juin, le coadjuteur Boniface part de Meillerie à 5 heures du matin avec le chanoine Antoine Chandiou, François Bouffan, de Lugrin, et Claude Louis Ruffin, de Meillerie. Il passe par la grange des Reboux où il avertit le fruitier, Bernard Rouliux, de tenir tout prêt pour faire monter, le lendemain, le bétail à la montagne de Corgnens, avant l'inalpe de Memise, comme il est de coutume. Ensuite il continue par le village de Lajoux, par Malachenaux, descend sur la Frasse et arrive à Corgnens. Il fait observer à ses compagnons l'abondance de l'herbe. De là, il monte à Memise où il admire le chalet appelé « de Mont-Joux » que le prieur Mouvilliat a fait réparer l'année précédente, ainsi que le parc qui est en

⁴³ AGSB, Savoie. Le chanoine Jean Pantaléon Tournier fut nommé prieur de Notre-Dame de l'Aumône, à Rumilly, le 28 septembre 1678 (Ch.-M. Rebord et A. Gavard, *Dictionnaire du Clergé séc. et rég. du Diocèse de Genève-Annecy*, t. II, Annecy, 1921, p. 748). Son successeur à Meillerie, le chanoine Joseph Annibal Mouvilliat occupait le même prieuré en 1697, tout en administrant Meillerie (*ibid.*, p. 565).

⁴⁴ P. 307, note 92.

⁴⁵ AGSB, Boniface, *Itinéraire*, vol. II, pp. 347-416, *passim*. Je le cite librement.

très bon état, tandis que les autres chalets sont presque ruinés. Il estime qu'il faut mettre sur le chalet de Mont-Joux une girouette aux armes de la maison, car cette grande montagne est toute entière de la juridiction de Meillerie. Il redescend, passe encore aux Reboux et recommande au fruitier de faire monter le bétail le lendemain à la fraîcheur. Il envoie ses confrères, les chanoines Chenuil et Chandiou, coucher à la ferme des Lausannettes avec la même recommandation.

Le lendemain, de bon matin, le bétail, au nombre de 30 pièces, monte à Corgnens. Les deux chanoines montent aussi. Mais les curés de Lugrin et de Thollon ont ameuté leurs paroissiens et bloquent les chanoines, les domestiques et le bétail dans le parc et le chalet. Les chanoines tentent de sortir, ils se font maltraiter et sont contraints de rester.

Dès qu'il apprend ce blocus, Boniface alerte la justice de Meillerie. Le 21 juin, il envoie à Corgnens le procureur, le greffier et deux sergents pour, suivant l'ordre du juge, libérer les personnes et le bétail. Mais quand ces agents mettent paître le bétail, les paysans de Lugrin et de Thollon entourent le troupeau et le conduisent de force du côté de Memise, tandis que les chanoines et les employés se réfugient au château de Meillerie. Le 23 juin, Boniface envoie le chanoine Chenuil à Evian pour obtenir du juge un ordre de restitution du bétail. Cet ordre est mis à exécution le 26 juin.

Ce premier succès obtenu, Boniface se livre à de multiples démarches pour que le litige soit totalement vidé. Le 16 octobre, il y a une entrevue des deux parties pour tenter de conclure un compromis à l'amiable. Les curés de Thollon et de Lugrin s'y trouvent avec plusieurs autres notables, onze en tout, pour représenter les communiens ; le Saint-Bernard est représenté par Boniface, quatre chanoines et l'avocat Seuvay. L'assemblée se tient en présence du sénateur de Loisinge et de l'avocat Vignet, commis par le roi pour trancher le débat. Boniface propose de réduire à 40 le nombre des vaches qui seront inalpées à Corgnens et à Memise. Les communiens se refusent à toute entente et l'assemblée est renvoyée. Ce n'est que le 14 avril 1717 que les délégués du roi portent leur sentence, aux termes de laquelle le Saint-Bernard est autorisé à faire paître son bétail pour sa quote-part et les communiens sont déboutés d'une partie de leurs prétentions. Le procès n'est pas fini. En ce début du XVIII^e siècle, les procès sont nombreux et interminables.

Mais le Saint-Bernard est bien près de la perte de ses droits seigneuriaux qui lui donnent tant à faire. En l'année 1752, la seigneurie de Meillerie passe à l'Ordre royal et militaire des Saints Maurice et Lazare

qui, par l'organe du baron Vignet, la donne en location, en 1768, à André Vesin et consorts pour le prix annuel de 1530 livres.

A voir aux prises seigneurs et sujets dans l'affaire de Memise et Corgnens, on comprend les difficultés rencontrées parfois par la prévôté dans la jouissance de ses droits, de la part d'une population qui, consciente de son nombre et de sa force, pousse comme une masse d'eau contre le barrage des droits féodaux pour la conquête d'une plus grande liberté.

Cet exposé n'est pas une histoire complète des relations de Meillerie avec le Grand-Saint-Bernard, il n'en est qu'une esquisse qui a pour but d'attirer l'attention sur des faits presque oubliés aujourd'hui et qui constituent cependant une page intéressante de l'histoire de la maison du Saint-Bernard, en même temps qu'ils évoquent le passé mouvementé de l'humble village de pêcheurs qu'est Meillerie.

LUCIEN QUAGLIA

Prieurs et gouverneurs de Meillerie

Cette liste est tirée de P. Gard, *op. cit.* (ci-dessus, note 13), et complétée par les noms qui figurent dans mon exposé ci-dessus.

Prieurs

- 1127-1151 *Girolod*, chanoine et, peut-être, prieur de Meillerie.
1191 *Gui (Guido)*, chanoine du Grand-Saint-Bernard (=CSB).
avant 1227 ?-1245 *Guerric*, CSB.
vers 1258 *Reymond Bondat (Bondaci)*, ensuite abbé d'Abondance 1272-1295.
-1265 *Pierre*, CSB, ensuite prévôt 1265-1273.
-1274 *Martin*, CSB, ensuite prévôt 1274-1301.
1299 *Nicolas*.
1380 *Pierre de Villario*.
1438 *Jean Jopelli*, CSB.
1476-1482 *Jean Genevisi*, d'Aigle, CSB, curé de Thollon.
1483 *Guillaume Barbier (Barberii)*, CSB, est curé de Meillerie.
1573 *Henri Girard*, CSB.
1589 *Pantaléon Vautherin*.
1693-1718 *Joseph Annibal Mouvilliat (Mouvillat)*, CSB.
1719-1728 *Léonard Jorioz*, CSB, ensuite prévôt 1728-1734.
1730-1752 *Jean Léonard Vésendaz (Veysendaz)*, CSB.

Gouverneurs

- 1409 *Morard Costani*, CSB.
1438 *Jean Jopelli*, CSB.
-1465 *Jean de Châtillon*.
1465-1477 *Amédée de Bosson*, d'Evian.
1477- *Jean de Châtillon* (de nouveau)
1479 *Guy de Arlo*, CSB.
1502 *Guillaume Folliet (Follieti)*.
1523 *Jean Plat*.
1527- *Louis Duplâtre (de Plastro)*, bénédictin.
-1569 *Antoine Duplâtre*, CSB.
1573-1574 *Jacques Castellet*.
1613-1621 *Nicolas Farnex*, bourgeois de Thonon.
-1669 *Frères Boccard*.
1669-1684 *Jean Pantaléon Tornieux (Tournier)*, CSB.
1693-1718 *Joseph Annibal Mouvilliat*, CSB.
1719-1728 *Léonard Jorioz*, CSB.